

RESPIRATION – TEMPS D'APPUI À LA DEMANDE POUR LES DGS / DGA / SG

Un temps de respiration, mobilisable lorsque le besoin se fait sentir, pour prendre du recul, questionner une décision et déposer ce qui pèse dans l'exercice de la fonction.

UN TEMPS DÉDIÉ À LA PRISE DE RECUL

Les fonctions de Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint ou Secrétaire Général impliquent des **responsabilités fortes**, des **arbitrages permanents** et une **charge décisionnelle élevée**.

Certaines **situations**, certains **questionnements** ou certaines **fatigues** ne trouvent pas toujours leur place dans les espaces d'échange institutionnels, sans risque pour l'équilibre des relations professionnelles et politiques.

Ce temps d'appui a été conçu pour répondre à cette **réalité du métier**.

UN APPUI CONFIDENTIEL, EXTÉRIEUR À LA COLLECTIVITÉ

Le dispositif propose à la direction générale un **espace d'échange confidentiel**, extérieur à la collectivité, **mobilisable à tout moment**, afin de :

- **prendre de la hauteur sur une situation complexe,**
- **réfléchir à une décision sensible,**
- **déposer une charge, une tension ou une fatigue ponctuelle,**
- **clarifier sa posture dans un contexte exigeant.**

L'appui repose sur une **écoute professionnelle**, une **solide expérience** de la fonction publique territoriale et une **compréhension concrète des responsabilités** de direction générale.

Ce n'est ni du Coaching, ni du Consulting. Il n'y a **pas d'objectif de production, pas de méthode imposée et pas de jugement**. La confidentialité est totale : **aucun compte rendu, aucune transmission**.

UN BÉNÉFICE PARTAGÉ POUR LA COLLECTIVITÉ

En permettant à la direction générale de prendre du recul et d'éclairer ses décisions, ce dispositif contribue à :

- **sécuriser une fonction stratégique,**
- **favoriser des décisions plus posées et plus durables,**
- **prévenir les situations de surcharge ou d'isolement,**
- **maintenir la stabilité managériale,**
- **préserver la qualité du dialogue entre élus et administration.**

Il s'agit d'un **investissement de prévention, discret, maîtrisé et sans impact organisationnel**.

Modalités de fonctionnement

- Dispositif externe à la collectivité
- Commande d'un forfait annuel d'heures
- Mobilisation à la demande, à l'initiative exclusive du DGS / DGA / SG
- Utilisation libre, sans obligation de consommation
- Report possible des heures non consommées
- Ajustement envisageable en cas de dépassement

Public concerné

- Directeurs Généraux des Services, Directeurs Généraux Adjointes, Secrétaires Généraux
- En prise de poste ou expérimentés
- Confrontés à des situations complexes, sensibles ou éprouvantes
- Souhaitant disposer d'un espace extérieur, discret et professionnel

Forfait annuel

- Essentiel : 10 heures/an
- Confort : 20 heures/an
- Soutien Renforcé : 30 heures/an



CMCF44 - Cécile MAYEUR
38 chemin du Fief
44 250 Saint-Brévin les Pins
Tél : 07 44 75 48 79

Scanner le QRCode pour accéder à mon site web